



DÉCISION L. 5211-10 N° 04/2020

OBJET :

Centre Aquatique Intercommunal-Création de 11 postes (titulaires)

Le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire,

Vu la délibération de la CCST 2014-03-05 relative à la délégation de compétences au président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu la délibération n° 2019-06-19 relative à la Prise de compétence du Centre Aquatique Intercommunal,

Vu l'avis du Comité Technique de la CCST en date du 22 mai 2020,

Suite à la prise de compétence du Centre aquatique intercommunal et afin de procéder au transfert du personnel de la Ville de DELLE, exerçant leur mission au sein du centre aquatique, il convient de créer les postes de titulaires suivants :

- Filière animation (création de la filière à la CCST) :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet – 35/35e
- Filière technique :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet – 35/35e
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 28/35e
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 17,50/35e
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet – 28/35e

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet – 35/35^e
- 1 agent de maîtrise à temps complet – 35/35^e
- Filière administrative :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet – 30/35^e
- Filière sportive animation (création de la filière à la CCST) :
 - 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet – 35/35^e
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet – 35/35^e

DÉCIDE

Article 1 :

- - De valider, à compter du 1^{er} juillet 2020, la création et l'ouverture des 11 postes suivants :
 - Filière animation (création de la filière à la CCST) :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet – 35/35^e
 - Filière technique :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet – 35/35^e
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 28/35^e
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet – 17,50/35^e
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet – 28/35^e
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet – 35/35^e
 - 1 agent de maîtrise à temps complet – 35/35^e
 - Filière administrative :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet – 30/35^e
 - Filière sportive animation (création de la filière à la CCST) :
 - 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet – 35/35^e
 - 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet – 35/35^e

Article 2 :

- d'affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes,

Delle, le 22 mai 2020
Le Président,
Christian RAYOT

Le Président
Christian RAYOT

